



LE CENTRE
> D'ETUDES
OLYMPIQUES

Programme de bourses de
recherche pour doctorants et
jeunes académiques

Objectifs, règlement et
principes d'application

Concours 2021

> TABLE DES MATIÈRES

1.	Objectifs	3
2.	Admission	4
3.	Procédure de dépôt des candidatures et délai	5
4.	Indemnités	6
5.	Modalités d'attribution et de notification	7
6.	Publications et engagements	7
7.	Informations complémentaires	8
	Projets de recherche récompensés	9
	Secrétariat	9

Le Centre d'Études Olympiques (CEO) organise un programme annuel de bourses destinées aux doctorants et jeunes académiques qui effectuent des recherches sur le Mouvement olympique, son histoire et ses valeurs, ainsi que sur l'impact des Jeux Olympiques par rapport aux différents domaines de la société contemporaine et de la culture.

1. OBJECTIFS

Les objectifs du programme sont les suivants :

- > Encourager les doctorants et jeunes académiques dans leurs recherches sur tout aspect des phénomènes olympiques sous l'angle des sciences humaines ou sociales. Tous les projets en relation avec le Mouvement olympique et/ou les Jeux Olympiques seront examinés.
- > Promouvoir la consultation du patrimoine du CIO en facilitant l'accès aux archives historiques, aux ouvrages de la bibliothèque et aux archives images.

2. ADMISSION

Peuvent être candidats :

> Les étudiants postgradués actuellement candidats à un doctorat

Les candidats doivent préparer une thèse de doctorat dans une ou plusieurs disciplines relevant des sciences humaines et sociales (par ex : anthropologie, beaux-arts, communication, droit, économie/gestion, histoire, linguistique, pédagogie, philosophie, sciences politiques, sciences du sport, sociologie, urbanisme, études culturelles, religieuses/confessionnelles ou littéraires) et avoir l'Olympisme, le Mouvement olympique ou les Jeux Olympiques comme un de leurs sujets de recherche. Les candidatures relevant des sciences naturelles (par ex : biomécanique, physiologie, médecine, neurosciences...) n'entrent pas dans le cadre de ce programme.

Il est attendu que les candidats soumettent leur candidature lorsque le cadre théorique, la méthodologie et l'étude bibliographique nécessaires à leur thèse sont déjà clairement définis.

> Les jeunes académiques

Sont inclus dans ce groupe les membres du personnel universitaire et stagiaires post-doctoraux qui ont obtenu leur doctorat ou un diplôme final équivalent (y compris master, selon le domaine) au cours des trois dernières années (à compter de l'année d'obtention du diplôme).

Les autres critères d'admission sont les suivants :

- Les candidats doivent maîtriser le français ou l'anglais.
- Les candidats peuvent seulement soumettre à deux occasions leur candidature pour un même sujet de recherche. Ils devront toutefois clairement expliquer en quoi leur deuxième candidature est meilleure que et diffère de la précédente.

Les anciens boursiers du CEO du CIO ne sont pas autorisés à se porter candidats.

Ces critères d'admission seront strictement appliqués.

3. PROCEDURE DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DELAI

Le formulaire officiel de candidature et toute la documentation complémentaire devront être rédigés dans l'une des deux langues officielles du Mouvement olympique, à savoir le français ou l'anglais.

Les dossiers de candidature complets doivent comprendre les documents suivants :

- Le **formulaire officiel de candidature** dûment complété. Le formulaire est disponible sur le [site web du CEO](#) ou sur [demande écrite](#) auprès du CEO. Veuillez noter que des [conseils pour compléter le formulaire de candidature](#) sont disponibles sur notre site web.
- Une **preuve officielle de l'inscription** en qualité de doctorant provenant de l'administration de l'université (pour les étudiants postgradués) ou une **preuve actuelle et officielle d'emploi** (pour les jeunes académiques) incluant le statut académique/de chercheur, rédigée sur papier à en-tête et validée par l'université du candidat (*Annexe 1*).
- Une **lettre de recommandation** rédigée sur papier à en-tête officiel, signée et envoyée (**via le portail CEO uniquement**) par le **superviseur du candidat** (pour les étudiants postgradués) ou le **référént** (pour les jeunes académiques). Le comité de sélection souhaite en particulier une évaluation des points suivants par le superviseur/référént : la pertinence d'un point de vue universitaire du projet de recherche, la méthodologie et l'originalité de l'étude proposée, l'impact du projet sur le Mouvement olympique, le niveau de formation du candidat, ses compétences, ses réalisations à ce jour, sa motivation pour la recherche proposée ainsi qu'une évaluation de sa capacité à terminer le projet dans les temps.
- Si le projet de recherche du candidat comprend des entretiens, des enquêtes ou toute autre méthodologie impliquant des personnes : un certificat indiquant que **le projet a été revu et approuvé par le comité d'éthique de l'université** (*Annexe 2*).

Les dossiers de candidature, y compris les annexes et la lettre de recommandation (qui peut uniquement être adressée **via le portail CEO**), devront être envoyés au plus tard le **25 septembre 2020**.

Il est de la responsabilité du candidat de veiller à ce que la lettre parvienne au CEO à temps.

Passé ce délai, les nouvelles candidatures ou les candidatures incomplètes ne seront pas acceptées. Une confirmation de l'acceptation de la candidature sera envoyée par courrier électronique dans un délai d'une semaine après réception du dossier.

4. INDEMNITES

Les candidats sélectionnés recevront une bourse de recherche de 6 000 USD maximum. Le montant total alloué sera décidé par le comité de sélection du programme de bourses après analyse de tous les éléments de la candidature.

> La bourse d'un candidat sélectionné couvre :

Les dépenses de recherche essentielles au projet et liées directement à ce dernier, comme suit:

- frais de déplacement (en classe économique) et de séjour pour des voyages à l'échelle nationale;
- frais de voyage internationaux si ces frais sont liés au projet et clairement justifiés et/ou si les candidats ont besoin de consulter les collections du CEO à Lausanne;
- frais de traduction de tout matériel de recherche utile;
- autres dépenses pertinentes liées à la recherche.

Les frais pour l'assistance à la recherche et la transcription ne seront normalement pas pris en charge, sauf s'ils sont clairement justifiés.

Les dépenses relatives à la diffusion des résultats de recherche des candidats (par exemple publication en libre accès, participation à des conférences) ne doivent pas dépasser 50% du budget total identifié dans la proposition, avec un plafond fixé à 1 000 USD.

> La bourse ne couvre pas les éléments suivants :

- salaire et/ou bénéfice accessoire, assurance comprise;
- frais d'inscription à des cours;
- supervision ou soutien institutionnel;
- dépenses antérieures à la date d'attribution de la bourse;
- achat de matériel électronique (ordinateur, caméra, etc.).

La bourse sera allouée aux candidats retenus selon le calendrier suivant : la moitié au début, un quart après le rapport intermédiaire et un quart à la réception du rapport de recherche final. Ce calendrier pourra toutefois être exceptionnellement adapté si la majorité des dépenses liées au projet est prévue durant les six premiers mois projet.

5. MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE NOTIFICATION

Le comité de sélection du concours est composé d'experts mondialement reconnus pour leur participation active à des études olympiques, ainsi que de professionnels du CEO. Les décisions se prennent sur la base de la qualité du dossier de candidature, de l'importance et de l'originalité de la recherche proposée, de la faisabilité du projet et de la capacité du candidat à mener à bien la recherche de manière satisfaisante.

Ces mêmes critères seront pris en compte par le CEO pour déterminer d'année en année le nombre maximal de bourses attribuées.

Les **résultats du concours** seront notifiés aux candidats **au plus tard à la fin mois de décembre 2020**. Le Centre prendra contact avec les boursiers ayant demandé à consulter les collections du CEO afin de planifier leur venue entre février et décembre 2021.

6. PUBLICATIONS ET ENGAGEMENTS

Toutes les bourses seront attribuées sous réserve de la signature par les candidats retenus d'un "contrat pour le projet de recherche" ("le contrat") qui décrit les conditions de collaboration entre le CEO et le boursier (et son université dans le cas de candidatures de jeunes académiques).

Il est demandé à tous les candidats de lire le contrat avant de soumettre une candidature. Dans le cas d'une candidature de jeune académique, ce dernier doit également informer son université des conditions du contrat avant de soumettre sa candidature.

- Le contrat entre le boursier doctorant et le CEO est disponible [ici](#).
- Le contrat entre l'université du boursier jeune académique et le CEO est disponible [ici](#).

Les boursiers s'engagent à fournir au CEO (format électronique) les documents suivants, en français ou en anglais :

- un **rapport intermédiaire six mois après avoir été informés de l'octroi de la bourse**, décrivant l'état d'avancement du projet (2 000 mots maximum) et un aperçu des dépenses encourues jusque-là ;

- un **rapport de recherche final avant le 31 décembre 2021**. Le rapport final, qui pourra être publié par le CEO, sera constitué de deux documents, dont le contenu sera le suivant :

> **Premier document**

- un résumé analytique (200 mots maximum) avec une liste de mots clés ;
- une synthèse des principaux résultats du projet de recherche ;
- un document de 30-50 pages (12 000 – 20 000 mots) comprenant le sujet de recherche et les objectifs, la signification universitaire du projet, la méthodologie appliquée, les sources d'information clés consultées ainsi que les résultats et conclusions du projet de recherche ;
- les annexes comportant toute information additionnelle intéressante pour le projet.

> **Deuxième document**

- une comptabilité financière de tous les fonds fournis par le CEO. Cette dernière partie doit être envoyée dans un document séparé (modèle à fournir par le CEO).

Les boursiers s'engagent à publier et à diffuser les résultats de leur recherche au sein du milieu universitaire. Ils veilleront également à ce que toutes les publications ou productions à venir, utilisant entièrement ou partiellement les résultats obtenus grâce à la bourse de recherche, mentionnent de manière appropriée le Centre d'Études Olympiques du CIO et le programme de bourses de recherche pour doctorants et jeunes académiques. De plus, ils fourniront une copie de telles publications ou productions au CEO.

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

À l'occasion du concours 2020 du programme de bourses de recherche pour doctorants, le comité de sélection a reçu 41 candidatures et a octroyé six bourses. Le comité de sélection était composé de professionnels du CEO ainsi que des experts suivants : Marion KEIM LEE (University of the Western Cape, Afrique du Sud), Sigmund LOLAND (Norwegian School of Sport Sciences, Norvège), Ana Maria MIRAGAYA (Universidade Estácio de Sá, Brésil), Hisashi SANADA (Tsukuba University, Japon), Benoît SEGUIN (University of Ottawa, Canada), Tracy TAYLOR (Victoria University, Australie) et Thierry ZINTZ (Université Catholique de Louvain, Belgique).

PROJETS DE RECHERCHE RECOMPENSES

La liste complète des projet financés par le Centre d'Études Olympiques depuis la création de ses programmes de bourses en 1999 est disponible [ici](#), en anglais uniquement. Organisée par thèmes, cette liste propose l'accès au texte intégral du projet lorsque ce dernier est disponible en ligne.

SECRETARIAT

Pour toute information complémentaire sur le programme de bourses de recherche pour doctorants et jeunes académiques, veuillez contacter le CEO [par email](#) ou par téléphone au +41 21 621 66 11.

Pour en savoir plus sur les collections et activités du **Centre d'Études Olympiques**, nous vous invitons à consulter [notre site Internet](#).